Le Relais Petite Enfance

Le relais petite enfance (RPE) est un lieu de rencontre, d'écoute et d'accompagnement.

Il propose des services pour :
- les parents
- les enfants
- les assistant(e)s maternel(le)s, les gardes d'enfants à domicile et les baby-sitters.

Il est animé par un agent de la commune, professionnelle de la petite enfance.

Ce service n'est pas un lieu de garde ni un organisme employeur.

Le relais petite enfance est un service de proximité gratuit mis en place et financé par la commune de Le Soler en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.



Contact

« Les enfants sont au coeur du projet »



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec
Delphine DESTRUHAUT,
Animatrice du Relais Petite Enfance.

Espace Récré-en-Têt
1, avenue de Vienne
66270 LE SOLER

Par téléphone : 07 77 14 62 69
Par mail : rpe@lesoler.com

Accueil téléphonique ou rendez-vous :
Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 13h à 17h

www.lesoler.fr

GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

formatrice

Ne pas jeter sur la voie publique



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
VILLE LE SOLER

Relais petite enfance
Informer
Accueillir
Accompagner

Pour qui ?

Le **guichet unique Petite Enfance est une mission du Relais Petite Enfance.**

Il a été créé pour permettre aux parents de bénéficier, **gratuitement et en un même lieu**, de toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin pour choisir sereinement le mode d'accueil qui leur conviendra le mieux. **Le Guichet Unique est votre interlocuteur privilégié pour la Petite Enfance et toutes les demandes doivent transiter par ce service.**

Vous serez accueillis par une professionnelle de la Petite Enfance qui vous informera sur les caractéristiques des différents modes de garde existants sur le territoire.

Vous serez guidés vers le mode d'accueil correspondant le mieux à vos besoins.



Pour quoi ?

- Pour toutes demandes de renseignements sur les différents modes de garde individuels et collectifs,
- Enregistrer les préinscriptions en vue des commissions annuelles pour l'accueil collectif,
- Orienter les familles vers les assistantes maternelles ayant des disponibilités vous correspondant,
- Offrir un accompagnement personnalisé aux familles dans leur parcours de recherche,
- Un accompagnement dans votre fonction de parent-employeur et dans vos démarches administratives en vous informant sur vos droits, obligations et aides possibles.
- Des informations sur le centre de loisirs.

Nos partenaires

Allocations Familiales

Pyrénées Orientales le Département

msa santé famille retraite services

Comment ?



1. Prendre rendez-vous avec le guichet unique.
2. Faire le choix du mode de garde.
3. Signer le contrat d'engagement.
4. Visiter la structure ou rencontrer l'assistante marternelle.